SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 5ème CATEGORIE

A2.5/BAU

Autoroutes avec chaussées à 2 x 2 voies.
Gênant peu la circulation
En dehors de la chaussée

A31	D1c	F47	Add.	Add.	Type I-Annexe 3 A.M.07.05.99
1100	900	600 x 900	300 m 1100 x 300	500 m 1100 x 300	
*5 (2)	*2 (2)	2	2	*1	0 ou 1 (SPW) (2)
Type I-Annexe 3 A.M.07.05.99	Type II-Annexe 2 A.M.07.05.99		Responsable Signalisation RS H. lettres 15 cm.	120	
1 (SPW) (2)	H = 75 cm		1	RADAR (3)	

A.5

Remarques :

1. Les signaux sont répétés à gauche.

2. Les signaux A31 et D1c seront incorporés dans un dispositif du Type I de l'annexe 3 de l' A.M. du 07.05.99.
   Le dispositif Type I de l' annexe 3 placé à 150 m peut être remplacé par un dispositif type II de l' annexe 3. Dans ce cas, les lampes fonctionneront en forme de croix.

3. Le placement de radar préventif en répressif est possible.

* signal placé dans dispostif type I-Annexe 3.
(SPW) : alternative A.M. imposée par le SPW
- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.

CHANTIERS DE 5ème CATEGORIE

A2.5/BAU

Autoroutes avec chaussées à 2 x 2 voies.
Gênant peu la circulation
En dehors de la chaussée

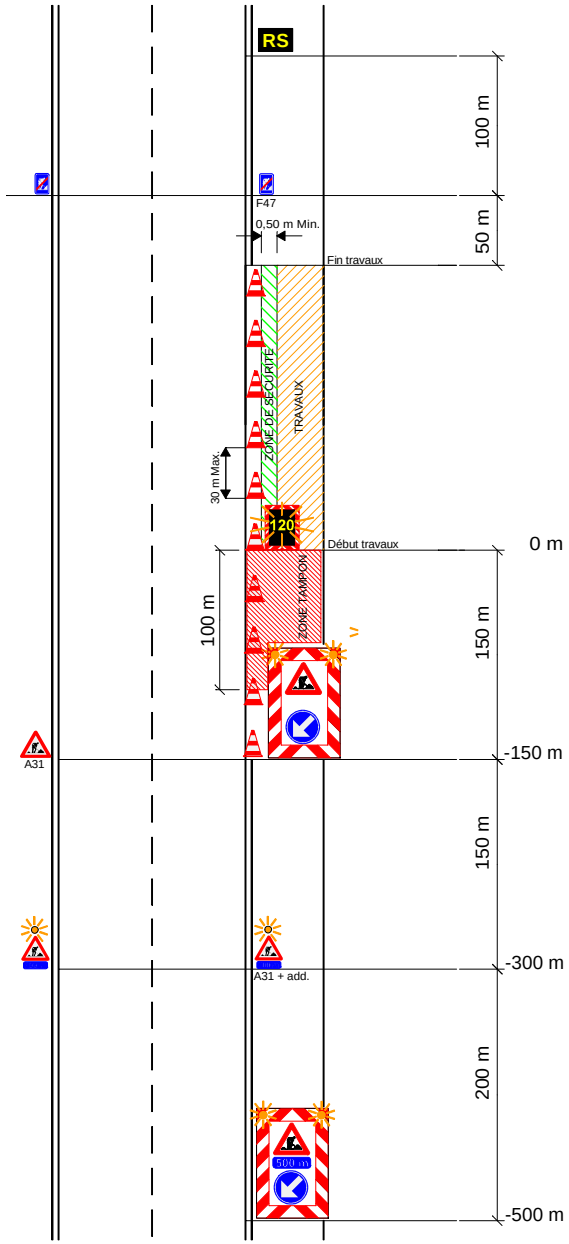

01/10/2013